

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 2 avril 2019 à 19h00 à la mairie, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

Présents : BALLANGER Danielle, BERNARD Michel, BROSSARD Anne, BRUNIER Christian, HERAUT Patrick, LOUIS Joël, PINEAU Nathalie, ROBLIN Benoît, ROUFFIGNAC Mickaël, SALACRUCH Française.

Absents excusés : DESFOUGERES Christine (pouvoir à BRUNIER Christian), FENIOUX Marjorie, LEGROS Catherine (pouvoir à PINEAU Nathalie), MARTIN Sylvie, QUINCONNEAU Didier, ROUILLON Laurent (pouvoir à ROUFFIGNAC Mickaël), RUESCAS Flora.

Absents : CHARPENTIER Marc, PENIN Benjamin.

Secrétaire de séance : ROUFFIGNAC Mickaël.

Etait présent à la réunion : Emmanuel JUCHEREAU, secrétaire général.

ORDRE DU JOUR

Présentation des projets du Conseil Municipal d'Enfants

- Aménagement du verger communal : installation de jeux, tables et bancs.
- Mise en place d'une boîte à livres : apport volontaire et livres dans une boîte à installer à proximité des commerces. Budget demandé : 200€.
- Ramassage des déchets sur les espaces publics du centre – bourg : 11 mai en matinée. Un apéritif sera servi à l'issue ainsi que la remise des prix du concours dessin Mangas.

Le compte rendu du 7 mars 2019 est accepté.

Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe que la Chambre de Métiers des Deux – Sèvres sollicite une subvention de 50 € pour un apprenti domicilié au Thou.

Le Conseil accepte le versement de cette aide.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019.

Demandes de subventions

Aire de jeux

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement complémentaire de l'aire de jeux située sur l'espace public proche des écoles proposé par le Conseil Municipal des Enfants.

Le coût hors taxes de l'opération est le suivant :

- | | |
|----------------------------------|-------------|
| • Acquisition de jeux | 2 545.00 € |
| • Acquisition table de ping pong | 1 746.00 € |
| • Création d'un podium | 12 783.10 € |
| Total HT | 17 074.10 € |

Monsieur le Maire informe que cette opération peut être subventionnée par le Département de la Charente-Maritime dans le cadre du programme de revitalisation à hauteur de 35% du montant HT soit une aide attendue de 5 975.94 €.

Le Conseil autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.

Réfection de la toiture d'une salle associative. Demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de procéder à la réfection complète de la toiture de la salle associative dite du « presbytère ».

Le coût hors taxes de l'opération est du 8 253.44 €.

Monsieur le Maire informe que cette opération peut être subventionnée par le Département de la Charente-Maritime dans le cadre du programme de revitalisation à hauteur de 35% du montant HT soit une aide attendue de 2 888. 70 €.

Le Conseil autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.

Convention de mise à disposition d'un agent de la commune à la CDC Aunis Sud

Monsieur le maire informe qu'un agent du service administratif sera mis à disposition de la CDC pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS).

Le temps de mise à disposition hebdomadaire sera le 6h30mn à compter du 23 avril 2019 jusqu'au 31 août 2019.

Les frais induits seront pris en charge par la CDC.

Création de poste. Modification du tableau des effectifs.

Considérant l'évolution démographique de la commune et la nécessité induite de réorganiser les services communaux, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} juin 2019

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019.

Au 1^{er} juin 2019, le tableau des effectifs sera le suivant :

Filière administrative

1 attaché territorial	TC
1 rédacteur principal 1ère classe	TC
1 adjoint administratif principal 1ère cl	TC
1 adjoint administratif principal 2ème cl	28h00
1 adjoint administratif	33h00

Filière technique

4 adjoints techniques principaux 2ème cl	TC
--	----

Filière culturelle

1 adjoint du patrimoine principal 1ère cl	31h00
---	-------

Cession d'un terrain communal

Monsieur le Maire informe que la parcelle cadastrée AC 131 d'une surface de 98 m² peut être cédée à titre onéreux.

En effet, cette parcelle constituait à l'origine une partie d'une « venelle » qui à ce jour n'existe plus. De plus, le bien cadastré AC 124 (maison d'habitation) va être vendu ; la parcelle de la commune étant contiguë, il serait logique de la céder afin de créer une unité foncière.

Monsieur le Maire propose un prix de vente à 5€/m² soit un total de 490 €.

Après en avoir délibéré, et considérant que la parcelle cadastrée AC 131 n'a plus d'intérêt communal, le Conseil Municipal :

- Autorise la cession du bien cadastré AC 131 d'une surface de 98 m² pour un montant de 490 € (soit 5€ / m²)
- Indique que cette cession sera au bénéfice de M. Favre ou des futurs propriétaires du bien cadastré AC 124
- Indique que les frais induits par cette cession seront à la charge M. Favre ou des futurs propriétaires du bien cadastré AC 124
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document relatif à cette affaire.

Implantation d'un parc éolien sur les communes de Chambon – Puyravault

Ce projet n'impactant pas directement la commune, le Conseil ne souhaite pas délibérer.

Le Préfet en sera informé.

Fin de réunion : 20h30